

Comptes annuels

Période du 01/09/2018 au 31/08/2019

pour copie
des frais confor
à l'ordre des
de président

[Signature]

MAZARS ENTREPRENEURS

20 Rue de la Gazelle
43000 LE PUY EN VELAY



MAZARS ENTREPRENEURS

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'ordre des experts comptables
20 Rue de la Gazelle

43000 LE PUY EN VELAY

Tél : 0471054400

Fax : 0471038176

Courriel : secretariatlepu@mazars.fr

Web : <http://www.mazars.fr>

 Sommaire

Rapport de l'Expert Comptable	3
Etats de synthèse	5
Bilan Actif	6
Bilan Passif	7
Compte de résultat	8
Compte de résultat (suite)	9
Annexe	11
Règles et méthodes comptables	12
Notes sur le bilan	14
Notes sur le compte de résultat	21
Autres informations	22
Etats détaillés	23
Bilan détaillé	24
Compte de résultat détaillé	28
Documents de gestion	33
Liasse fiscale	43

 Rapport de l'Expert Comptable**COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE**

En notre qualité d'expert-comptable et conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société MAZARS ENTREPRENEURS relatifs à l'exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	4 973 823,61
Chiffre d'affaires	4 024 133,17
Résultat net comptable (Bénéfice)	646 672,63

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à LE PUY EN VELAY
Le 08/12/2019

Pour MAZARS ENTREPRENEURS
Raphaëlle FAURE
Présidente



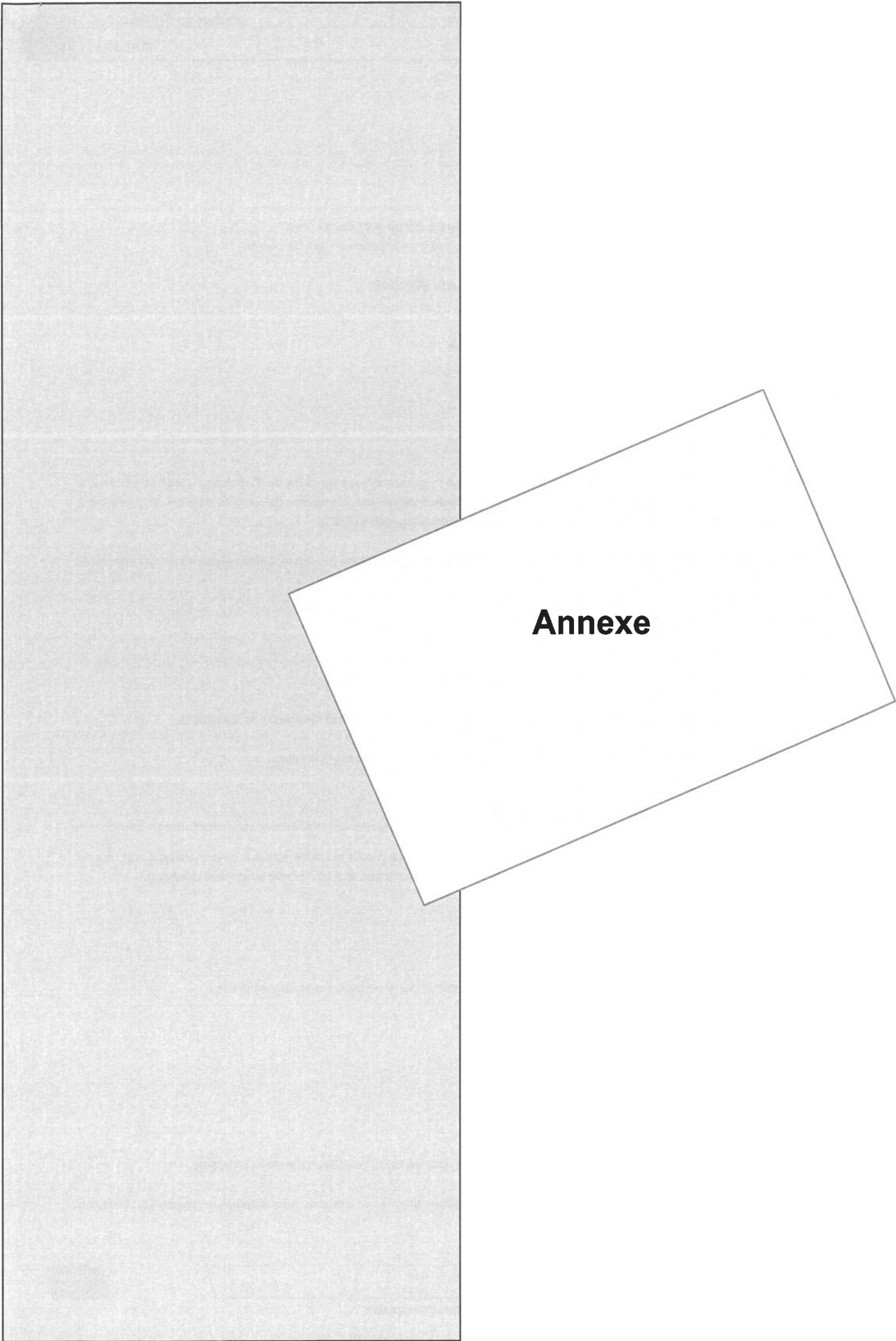
Etats de synthèse

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/08/2019	Net 31/08/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)	1 862 175		1 862 175	1 862 175
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	49 100		49 100	
Constructions	266 049	20 558	245 491	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	655 673	331 771	323 902	320 865
Immobilisations corporelles en cours				335 429
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	14 150		14 150	7 000
Autres immobilisations financières	36 149		36 149	38 111
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 883 296	352 329	2 530 967	2 563 579
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	872 801	77 311	795 490	895 415
Autres créances	505 408		505 408	275 109
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	400 000		400 000	150 000
Disponibilités	698 521		698 521	770 823
Charges constatées d'avance (3)	43 438		43 438	30 895
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 520 168	77 311	2 442 856	2 122 243
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	5 403 464	429 640	4 973 824	4 685 822
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			1 800	1 800
(3) Dont à plus d'un an (brut)			64 506	

Bilan Passif

	31/08/2019	31/08/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 000 000	2 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	138 442	138 442
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	200 000	200 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 693	2 656
Report à nouveau	-350 025	-350 000
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	646 673	483 293
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 637 783	2 474 391
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	496 633	478 708
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	267 135	158 340
Dettes fiscales et sociales	773 182	620 420
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 613	3 427
Autres dettes	13 177	9 937
Produits constatés d'avance (1)	784 300	940 599
TOTAL DETTES	2 336 041	2 211 431
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	4 973 824	4 685 822
(1) Dont à plus d'un an (a)	409 471	413 538
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 926 570	1 797 893
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : MAZARS ENTREPRENEURS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2019, dont le total est de 4 973 824 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 646 673 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/12/2019.

Règles générales

Les comptes annuels au 31/08/2019 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05/06/2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 49 264 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 862 175			1 862 175
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	1 862 175			1 862 175
- Terrains		49 100		49 100
- Constructions sur sol propre		266 049		266 049
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	344 671	24 499		369 170
- Matériel de transport	184 796	73 169	57 034	200 931
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	76 152	11 329	1 910	85 572
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	335 429		335 428	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	941 048	424 147	394 371	970 822
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	45 111	12 284	7 096	50 299
Immobilisations financières	45 111	12 284	7 096	50 299
ACTIF IMMOBILISE	2 848 334	436 431	401 467	2 883 296

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		424 147	12 284	436 431
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		424 147	12 284	436 431
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		335 428		335 428
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		58 943	7 096	66 039
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		394 371	7 096	401 467

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2019
Éléments achetés	1 862 175
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1 862 175

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre		20 558		20 558
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	122 282	44 600		166 882
- Matériel de transport	117 383	32 257	39 961	109 680
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	45 089	12 030	1 910	55 209
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	284 754	109 445	41 870	352 329
ACTIF IMMOBILISE	284 754	109 445	41 870	352 329

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 471 945 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Prêts	14 150	1 800	12 350
Autres	36 149		36 149
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	872 801	808 295	64 506
Autres	505 408	505 408	
Charges constatées d'avance	43 438	43 438	
Total	1 471 945	1 358 940	113 005
Prêts accordés en cours d'exercice	10 000		
Prêts récupérés en cours d'exercice	2 850		

Produits à recevoir

	Montant
Debit.cred.div.prod.a rec	9 178
Total	9 178

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	82 498	57 121	62 308	77 311
Total	82 498	57 121	62 308	77 311
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		57 121	62 308	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 000 000,00 euros décomposé en 4 166 titres d'une valeur nominale de 480,08 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 166	480,08
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	4 166	480,08

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 336 041 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	496 633	87 162	293 908	115 563
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	267 135	267 135		
Dettes fiscales et sociales	773 182	773 182		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 613	1 613		
Autres dettes (**)	13 177	13 177		
Produits constatés d'avance	784 300	784 300		
Total	2 336 041	1 926 570	293 908	115 563
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	43 254			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	25 329			
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenue	31 906
Conges à payer	51 610
Autres charg.pers.a payer	175 000
Org.soc. charges à payer	46 500
Charges à payer fpc	10 876
Charges à payer ec	9 541
Org.soc. ch/conges payes	25 800
Etat autres ch. a payer	37 310
Total	388 543

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat.d avance	43 438		
Total	43 438		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Prod.constates d avance	784 300		
Total	784 300		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 600 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Le calcul a été fait suivant la méthode retenue par le groupe MAZARS.

Le montant de l'engagement de départ à la retraite au 31 août 2018 est de 146 139 €.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de formation, de recrutement, .

**MAZARS ENTREPRENEURS
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 2 000 000.00 €
20 RUE DE LA GAZELLE
43000 LE PUY EN VELAY
384 762 589 RCS LE PUY EN VELAY**

**PROCÈS-VERBAL
D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 24 FÉVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, et le vingt-quatre février, à huit heures, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par la présidente, par lettre recommandée.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Madame Raphaëlle FAURE préside la séance en qualité de présidente de la société.
La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par La présidente, permet de constater que les associés présents ou représentés, possèdent les 4 166 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La société EMERSON AUDIT, commissaire aux comptes, convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception du 5 février 2020, s'est fait excuser.

Madame la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 août 2019,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Puis la présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, de la présidente, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Elle précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.
L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels,
- Quitus à la présidente,
- Affectation des résultats,

- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Questions diverses

Madame la présidente donne lecture, puis elle fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Il est rappelé, par la présidente, que les dividendes peuvent être taxés à la source au taux de 12,8 % dans le cas de l'option pour le prélèvement forfaitaire unique de 30%. L'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu peut être maintenue, après abattement de 40 %. Dans ce cas, la présidente précise que les dividendes pourront être exonérés si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint). En outre, la société versera un dividende amputé de 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

Enfin elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Madame la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 août 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à un montant global de 5 442 € et qui ont donné lieu à une imposition de 1 814 €.

En conséquence, elle donne à la présidente quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale sur proposition de la présidente décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2019, s'élevant à 646 672.63 €, de la manière suivante :

- | | |
|--|--------------|
| - Une somme de | 600 278.94 € |
| à la distribution de dividende, soit par action, | |
| un montant de 144.09 € | |
| - et le solde, soit | 46 393.69 € |
| au compte "Autres réserves" | |

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 144.09 €.

Il est rappelé qu'aux termes d'une décision de la présidente du 19 juillet 2019, il a déjà été versé un acompte de 350 277.28 euros.

Il reste donc à verser aux associés, un solde de dividende de 250 001.66 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 24 février 2020.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés ou leurs mandataires.

Raphaëlle FAURE
Raphaëlle FAURE
Présidente

